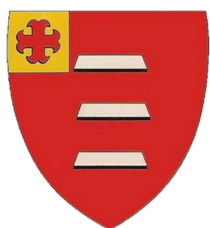


# FRESNES

# INFOS



FRESNES LES MONTAUBAN



"Carrefour de l'Artois"

À la une... Halloween

Numéro 337 - Novembre 2025



## Dans ce numéro

- Distribution du Fresnes Infos
- Commémoration du 11 novembre
- Repas des aînés-Colis des aînés
- Recensement des jeunes
- Nouveaux habitants
- Noël des enfants de la commune
- Octobre rose : souvenirs
- Coupure d'électricité
- Autorisations de voirie
- Feuilles mortes
- Travaux sur le site Courtepaille
- Monoxyde de carbone
- Analyse de l'eau



## Distribution du Fresnes Infos : rappel



Vous avez trois possibilités pour consulter le Fresnes Infos de la commune :

- La version papier distribuée chaque mois dans votre boîte aux lettres : si vous avez choisi cette formule, une pastille a été collée par nos soins sur la porte de votre boîte aux lettres (modèle ci-dessus). Rapprochez-vous de la mairie si vous optez maintenant pour cette formule ou si la pastille doit être changée.
- Soit sur l'application PanneauPocket qui sera enrichi prochainement.
- Soit sur le site internet de la commune.

## Cérémonie du 11 novembre

Rendez-vous au monument aux morts **le mardi 11 novembre à 11 heures** pour la commémoration de l'armistice de la Grande Guerre.



La cérémonie sera suivie du verre de l'amitié à la salle des fêtes de la commune.

Armistice du 11 Novembre 1918

## Repas des aînés - colis des aînés

Comme annoncé dans le Fresnes Infos précédent, le repas des aînés aura lieu au restaurant l'Aquarium **le dimanche 7 décembre 2025 à 12 heures**. Le colis des aînés, ayant 65 ans et plus, sera distribué à cette occasion. Le flyer pour l'inscription a été joint au Fresnes-Infos d'octobre. Mais vous pouvez aussi vous inscrire par téléphone ou mail.

Les personnes n'allant pas au repas pourront venir chercher leur colis en mairie **à partir du lundi 8 décembre, selon les horaires d'ouverture de la mairie au public.**

**Date limite des inscriptions vendredi 14 novembre 2025.**

## Recensement des jeunes

Le recensement, en vue de la JDC (Journée Défense et Citoyenneté) est obligatoire pour les filles et les garçons âgés de 16 ans : les jeunes de Fresnes doivent s'inscrire à la mairie le mois de leur 16ème anniversaire, munis du livret de famille.

**Attention, certains jeunes de notre commune ne se sont pas encore fait recenser bien qu'ils aient dépassé l'âge légal de 16 ans.**

## Nouveaux habitants

Vous venez d'emménager dans notre commune, n'hésitez pas à passer à la mairie. Nous vous donnerons des documents pour faciliter votre installation.

# Noël des enfants de la commune



Les cartes cadeaux seront distribuées **au cours du mois de novembre**, date à laquelle le **Père Noël** va de nouveau installer, devant la mairie, sa boîte aux lettres pour recueillir les petits mots que les enfants vont lui adresser et auxquels il répondra.

# Octobre Rose : souvenirs de la randonnée



Une belle marche autour de la commune qui a rassemblé une trentaine de participants, grands et petits, et même un compagnon à quatre pattes.

Comme chaque année, la commune versera une subvention à l'association « Octobre Rose ».

# Coupure d'électricité

Afin d'améliorer la qualité de la distribution électrique, Enedis réalise des travaux sur le réseau électrique qui alimente la commune et qui entraineront une ou plusieurs coupures d'électricité.

Pour protéger au mieux les appareils sensibles, Enedis recommande de les débrancher avant l'heure du début de coupure indiquée et de ne les rebrancher qu'une fois le courant rétabli.

Horaires des coupures : mercredi 19 novembre 2025 de 8 heures 15 à 8 heures 30 et de 15 heures à 15 heures 15. Si vous êtes concernés, Enedis vous a adressé un courrier.

## Autorisations de voirie

Si des travaux nécessitent l'utilisation de l'espace public devant votre domicile (trottoirs) comme la pose d'un échafaudage, le dépôt d'une benne, de matériaux de livraison, vous devez vous adresser à la mairie pour obtenir une autorisation de voirie **au moins 10 jours avant le début de l'occupation**, surtout si la rue est une départementale (avis obligatoire du département).

## Balayage des feuilles mortes

L'automne est arrivé avec son cortège de vents et de feuilles mortes jonchant le sol. Pour rappel, il incombe aux habitants d'enlever les feuilles, issues des arbres de leur propriété, pour laisser libres les trottoirs à l'usage des piétons. C'est une question de salubrité et de sécurité.

**Arrêté communal n°AR\_2020\_033 du 31 octobre 2020**

## Travaux sur le site de la Courtepaille

Le site de la Courtepaille sera démoli pour laisser place à un espace de santé avec, dans un 1er temps, un cabinet de radiologie.

Actuellement des travaux sont en cours pour l'installation de bornes de recharges rapides pour véhicules électriques, projet porté par Mercedes.

## Monoxyde de carbone

N'oubliez pas de faire contrôler vos appareils de chauffage par un professionnel qualifié avant l'hiver.

Faites ramoner les cheminées par un professionnel tous les ans, faites vérifier que l'évacuation des produits de combustion et que la ventilation de la pièce où est installé l'appareil de chauffage sont conformes.

En cas d'accident au monoxyde de carbone, aérez immédiatement les locaux, appelez les pompiers au 18 et le SAMU au 15.

## Analyse de l'eau

Suite à l'arrêté préfectoral du 25 octobre 2012 concernant la teneur en ions perchlorates, l'eau de réseau à Fresnes-lès-Montauban est soumise à la restriction d'usage et ne doit pas être consommée par les nourrissons de moins de 6 mois.

**Dernier relevé août 2025** : taux de Nitrates = **34 mg/l** (Norme 50 mg/l)

IPNS - ne pas jeter sur la voie publique

### Nous contacter

MAIRIE

1, rue de l'Eglise

62490 FRESNES LES MONTANBAN

☎ 03 21 50 21 21

✉ [mairie@fresneslesmontauban.fr](mailto:mairie@fresneslesmontauban.fr)

@ [www.fresneslesmontauban.fr](http://www.fresneslesmontauban.fr)